Demande de Souscription

Prévoyance TNS

Excell - Exial Ténor

Vous allez découvrir ci-après la proposition d'assurance qui comprend :

- les éléments indispensables pour établir le ou les contrats
 - → Merci de renseigner les numéros de téléphone personnel et professionnel qui sont importants pour faciliter notre contact
- les garanties choisies
- ▶ la déclaration de santé

Le proposant à l'assurance doit répondre à toutes les questions. Merci de nous fournir éventuellement tous documents médicaux utiles pour une analyse rapide du dossier par le médecin-conseil du service médical de la Compagnie.

---- le cas échéant, suivant les garanties choisies : ----

- les formalités médicales à effectuer : les centres A.R.M. (Analyse du Risque Médical) et la Société suisse santé proposent des démarches simplifiées avec un seul rendez-vous pour l'ensemble de vos examens médicaux
- le rapport du médecin examinateur à faire compléter et à renvoyer sous pli cacheté au médecin-conseil du service médical de la Compagnie.
- le questionnaire financier Ténor, Modèle 5303, à compléter



RÉGION		□ EXC	ELL	réservé à la	COMPAGNIE		
VOTRE INTERLOCUTEUR	2	□ EXIA					
CODE		□ TÉN					
□ affaire nouvelle □ avenant → contrat n°□ remplacement → contrat n°□ en remplacement d'un contrat d'un autre assureur (si oui fournir les justificatifs des garanties en cours : dispositions personnelles)							
Date d'effet souhaitée :							
Personne à assurer							
N° de	N° de client		Inforn	nations personnelles :			
personne							
□ M. □ Mme □ Mlle Nom □ Célibataire □ Marié(e) □ Divorcé(e) □ Veuf (veuve) □ Concubin(e) Prénom □ Compl. d'identité □ Enfant(s) à charge □ oui □ non							
Adresse :				'			
				oitant agricole 📮 Artisan 📮 Co ssion libérale	ommerçant		
	Code postal		Réaime	social S.S. T.N.S.	☐ Agricole		
	Tél. professionnel		Ü		G		
	uré):						
Si conjoint collaborateur, préciser so	n Nom :	Prénom :		Date de naissance : L			
Profession p	orécise :						
	Condit	IONS DE	SOUSC	CRIPTION			
ACTIVITÉ :	Date	e de création :	: 📖	Nombre o	le collaborateurs :		
☐ Bureau ☐ Activité manuell	e 🖵 Déplacements fréquents						
DERNIER NIVEAU DE REVENU	NET DÉCLARÉ (obligatoire) :						
				euros/an			
Loi Madelin → Si oui, je déclare sur l'honneur être à jour des cotisations dues au titre des régimes légaux obligatoires de Signature : sécurité sociale et avoir été informé(e) que le maintien de l'affiliation au contrat est subordonné au paiement de ces cotisations. J'adresse à l'assureur l'attestation de la sécurité sociale requise par la loi lors de mon adhésion et au renouvellement de celle-ci.							
Je demande à adhérer à l'AGIS (Association Générale Interprofessionnelle de Solidarité), association loi 1901 dont le siège est au 66 rue Taitbout - 75009 Paris, moyennant le paiement du droit unique d'entrée (non dû si vous êtes déjà adhérent à l'AGIS) de 7 € (45,92 F)							
Professions libérales → Si oui, je déclare sur l'honneur, en tant que profession libérale, bénéficier d'indemnités journalières par mon régime professionnel à compter du 91 teme jour d'arrêt de travail.							
Mode de paiement des cotisation ☐ annuel ☐ semestriel ☐ trime	ons estriel	élèvement auto	matique				
Prélèvement automatique ☐ oui ☐ non ☐ le 5 ☐ le 10 ☐ le 20 ☐ le dernier jour du mois → si oui, compléter une autorisation de prélèvement et joindre un relevé d'identité bancaire. J'accepte, en cas de rejet de prélèvement automatique, que les frais éventuels facturés par l'organisme financier restent à ma charge.							
Acompte ou							
Pour un contrat ténor : Bénéficiaires des garanties en cas de décès							
Capital décès ☐ Le conjoint de l'assuré, à défaut et par parts égales, ses enfants nés ou à naître, à défaut les héritiers							
□ Autres (précisez)							
Rente viagère de conjoint : le conjoint ou concubin désigné ci-après NOM :							
Rente éducation : les enfants désignés ci-après							
	NOM	PRÉN	OM	Date de naissance	Le		
1er enfant					Signature :		
2 ^{ème} enfant 3 ^{ème} enfant							

GARANTIES CHOISIES

□ EXCELL «maintien de ressources» □ EXCELL «frais généraux» □ EXIAL										
MONTANT DES GARANTIES MENSUELLES EN €		FRANCHISES			RACHAT DE FRANCHISE		DURÉE	COTISATIONS		
	Revenus	Frais générau	ux Acc	cident	Maladie	HOSPITA	TALISATION NT - 3 ^e J. Maladie		DE VERSEMENT	MENSUELLES EN €
Assuré										
Tarif et classe professionnelle										
1 2 3 3						_			 	
Conjoint										
Tarif et classe professionnelle C						1				
		RENTE	INVALID	- ITÉ (u	- ıniquem	ent pour	EXCELL)			
Assuré Montant r	mensuel	€ □	Invalidité	Totale /	et Partiel	le (IPT)	☐ Inva	alidité 7	Totale (IT)	
Conjoint associé Montant r	mensuel	€ □	Invalidité	Totale	et Partiel	le (IPT)	☐ Inv	alidité 7	Totale (IT)	
☐ TÉNOR				NON	MBRE			MONT	TANT	COTISATION
Tarif et classe professionne	elle T1 🗆 T2 🗆	T3 □ T4 □			NITÉS				ANTIE EN €	MENSUELLE EN €
DÉCÈS			A la date d	'effet	2 ans ap les cré	orès pour éateurs*	A la date d	'effet	2 ans après pour les créateurs*	
Capital décès										
option "Maladies graves"	oui non									
Rente viagère de conjoir	nt							/mois	/mois	
Rente éducation							Montant po	ur un enfar	nt de moins de 12 ans :	
Le montant garanti est foi l'enfant au moment du ve	nction de l'âge de	1er enfant						/mois	/mois	
- de 12 à 17 ans : 1,5 x		0 0 1						/mois	/mois	
- de 18 à 25 ans si études	c: 2 x le montant ci-co	ontre 3 ^{ème} enfant						/mois	/mois	
MAINTIEN DE RESSOU										
IJ + Rente	11020									
Franchise: jours	jours	jours					U:	/mois	IJ:/mois	
hospitalisation si mal		maladie							Rente :/mois	
Option "relais régime pr	rofessionnel" (IJ durée	e 90 jours)					à associer	obligatoire	sions libérales ement à la garantie anchise 90j	
Franchise: [3] jours	_0_jour	[30] jours						1		
hospitalisation si mal	ladie accident	maladie					IJ:	./mois	IJ:/mois	
Choix de l'indexation de		otisations	□ évo	olution	point AG	SIRC		évolutic	on point AGIRC av	vec minimum 2 %/an
* Si option spécial créateur CONFORT HO		N Dianacitions a	Cotanian Mad	5700						
		, ,								
Indemnités journalières : Nbre d'assurés :	•									
TARIT TOTAL D	TO COTICATIONS									€
MONTANT TOTAL DES COTISATIONS MENSUELLES T.T.C.										
LE SOUSSIGNÉ										
déclare avoir répondu en toute sincérité aux questions figurant sur la présente demande et reconnaît savoir que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de sa part pourra entraîner les sanctions prévues aux articles L113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, déclare avoir été informé que le contrat n'entrerait en vigueur qu'après sa signature par la Compagnie, sous réserve des acceptations technique et médicale et du versement de la première cotisation. Cependant, pour les garanties Ténor, l'assuré est couvert immédiatement en cas de décès accidentel si la garantie est acquise au titre de la note de couverture conformément aux dispositions générales de cette garantie reprise au dos de la présente demande de souscription, déclare avoir reçu un exemplaire de la notice d'information et en avoir pris connaissance, peut demander la communication et la rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage du Groupe Swiss Life (France), de ses mandataires, des réassureurs ou des organismes professionnels concernés conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, au siège de la société.										
Fait à le										
Signature du souscripteur précédée de la mention "lu et approuvé"										

Société suisse santé - Société anonyme au capital de € 150.000.000 - Siège social : 41 rue de Châteaudun 75304 Paris Cedex 09 - RCS Paris B.322.215.021 - Entreprise régie par le code des assurances

Déclaration de santé



	21	Also The	
Quelles que soient les réponses données dans le questionnaire ci-dessous, vous pouvez les transmettre sous pli cacheté au médecin-conseil du s	ervice médical de la	société d'assurances	ŝ.
Merci de repréciser votre Nom :			
Mais si vous estimez que les réponses données n'exigent pas de confidentialité particulière, vous pouvez joindre ce questionnaire aux docur contrat ; l'ensemble de ces documents sera remis aux services administratifs.	nents destinés à la	souscription de votre	9
contrat , i ensemble de ces documents sera remis adx services administratifs.	Assuré	Conjoint	Ĺ
Des propositions d'assurance vous concernant ont-elles été refusées ou acceptées avec surprime ou avez-vous été résilié par d'autres organismes d'assurance ?	oui non	oui non	ı
Etes-vous titulaire d'autres contrats garantissant des prestations en cas de décès, d'incapacité ou d'invalidité ?	ouinon	☐ oui ☐ non	ı
Envisagez-vous des déplacements à l'étranger de plus d'un mois en dehors de l'Union Européenne ?	oui non	oui non	ı
→ dans l'affirmative, précisez le nombre de déplacements, la durée de ces derniers et le pays concerné :			ı
valis rammative, precisez le nombre de deplacements, la darce de ces dermets et le pays concerne .			ı
	•		
I - Renseignements médicaux obligatoires			
	Assuré	Conjoint	Ī
I-1/ Merci de préciser : votre poids	kg	kg	ğ
votre taille	cm	cm	real
Avez-vous un poids stable depuis 2 ans ?	oui non	🔲 oui 🔲 non	300 30
I-2/ Dans les 5 dernières années, avez-vous été soigné pour une maladie, autre qu'affection courante (grippe, angine, etc.) ?	 ☐ oui ☐non	oui 🔲 non	9
I-3/ Etes-vous, devez-vous ou avez-vous été hospitalisé durant les 5 dernières années ?	 ☐ oui ☐non	 _ oui non	9
1-4/ Etes-vous actuellement en arrêt de travail ou avez-vous été durant les 5 dernières années incapable de travailler plus de 3 semaines consécutives ?	oui non	oui non	7
I-5/ Etes-vous atteint d'une invalidité ? si oui : taux :			rógio
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	oui non	oui non	i,
I-6/ Madame, avez-vous présenté au cours des 5 dernières années, une ou plusieurs fausses couches spontanées ou des grossesses compliquées ?	oui non	oui 🔲 non	1
II - Renseignements médicaux complémentaires			5
II - KENSEIGNEIVIENTS WEDICAUX COMPLEMENTAIRES			T C
• Pour EXCELL-EXIAL : pour toute personne de 51 ans et plus à assurer OU toute garantie "maintien des revenus" et/ou "frais généraux" supérieure à 2 300 4	€/mois OU toute gara	ntie de rente invalidité	22.2
Pour TÉNOR : dans tous les cas	Assuré	Conjoint	٩
II-1/ Etes-vous ou avez-vous été atteint d'une ou plusieurs affections concernant :		<i>'</i>	C Dar
a) l'appareil cardio-vasculaire : hypertension, angine de poitrine, infarctus du myocarde ou autres affections	oui non	oui 🔲 non	٦
b) l'appareil respiratoire : asthme, bronchite, tuberculose, allergie, affections ORL ou autres affections	oui 🔲 non	oui 🔲 non	2
c) l'appareil digestif : ulcère, hépatite, pancréatite, affection du colon ou du rectum ou autres affections	oui non	🔲 oui 🔲 non	مامور
d) l'appareil urologique : néphrite, pyélonéphrite, prostate, calcul ou autres affections	oui 🔲 non	🔲 oui 🔲 non	Jarie
e) l'appareil locomoteur : arthrose, sciatique, rhumatisme, hernie discale, lombalgie ou autres affections	oui non	oui 🔲 non	307
f) la peau : eczéma, dermite ou autres affections	oui ∏non	 □ oui □ non	75
g) le système neurologique : accident vasculaire cérébral, épilepsie, atteinte médullaire ou autres affections	oui non	oui non	2
h) les glandes endocrines : diabète, cholestérol, dysfonctionnement thyroïdien ou autres affections		oui non	2103
	oui non		٥
i) le psychisme : dépression, anxiété, surmenage, tentative de suicide, etc	oui non	oui non	9
II-2/ Etes-vous ou avez-vous été atteint de l'une des maladies suivantes : cancer, tumeur, maladies du sang ?	oui 🔲 non	oui non	. 7
II-3/ Présentez-vous des séquelles ou un handicap des suites d'un accident ? si oui : taux d'I.P.P. :	oui non	oui 🔲 non	i ci
II-4/ Avez-vous déjà passé des tests de séro-diagnostic (HIV, hépatite C ou B) ?	oui non	oui 🔲 non	م م م
III - Renseignements spécifiques à la souscription d'un contr	AT TÉNOR		٥
THE REMODILE MENT OF EACH PEOPLE AND ADDRESS OF THE CONTRACT O			1 5
	Assuré		50 0
III-1/Y a-t-il correction de l'acuité visuelle ? si oui, chiffres après correction : œil droit :	oui non		4
III-2/ Tension artérielle : maxi : mini :			90
III-3/ Suivez-vous actuellement un traitement ou recevez-vous des soins médicaux ?	oui non		ines
III-4/ A ce jour, présentez-vous des troubles de santé non encore diagnostiqués ?	oui non		-
III-5/ Vos ascendants directs ont-ils été atteints de l'une des affections suivantes : infarctus du myocarde, maladie coronarienne,			20,00
accident vasculaire cérébral, cancer, insuffisance rénale ?	oui non		, and
III-6/ Pratiquez-vous un sport ? si oui lequel :	oui non		19120
Dès que vous répondez OUI à l'une des questions des cadres I , II ou III, ci-dessus, rappelez son numéro et indiquez ci-dessus	ous toutes les info	rmations s'y rap-	\$
portant (cause, date, nature, conséquences ou résultats quand il s'agit de test) et joignez sous pli confidentiel tous les élémer	nts médicaux utile	S.	cante
			lico
			749
			3
Formalités médicules			ĺ
Formalités médicales si des formalités médicales sont à accomplir Rendez-vous pris auprès d'un centre ARM Rendez-vous	pris auprès d'autres p	restataires de santé	
Le soussigné			
Je certifie avoir répondu sincèrement aux questions précitées et n'avoir rien dissimulé. Les réponses ci-dessus serviront de base à l'acceptation des garanties intentionnellement fausse, toute omission ou déclaration inexacte de circonstances connues entraînerait l'application des sanctions prévues aux articles L1			
micontrollingua dasse, todie omission od deciaration iliexacte de circonstances continues entraliterati i application des sanctions prevdes aux articles E i	10-0 6t E110-9 du C(ALC UCS ASSUIDINGS.	
Fait à le			
Signature du souscriptour précédée de la montien "lu et approuvé"			

Pour vos formalités médicales, les centres A.R.M. (Analyse du Risque Médical) et la Société suisse santé facilitent vos démarches :

Un seul numéro de téléphone

PRIX APPEL LOCAL

- un seul rendez-vous,
- un accueil privilégié et rapide,
- un seul déplacement,
- pas d'honoraires à payer.

Rendez-vous

-> Le	-> à heures
-> adresse :	

- Pour vous éviter toute perte de temps, munissez-vous, lors de votre rendez-vous :
 - → de ce dossier,
 - → de votre carte d'identité.
 - → de tous les documents médicaux en votre possession (comptes rendus hospitaliers, radiologiques, d'analyses de sang, etc.) pouvant aider l'analyse du médecin du centre A.R.M. lors de votre consultation.

Enfin, n'oubliez pas que vous devez être à jeûn.

LES FORMALITÉS MÉDICALES À EFFECTUER -

par un centre A.R.M. ou le médecin traitant choisi par le proposant à l'assurance

Cocher les formalités à accomplir

Conditions de réalisation

A 🔲 RAPPORT DU MÉDECIN EXAMINATEUR

- + EXAMEN DE SANG (avec indication des normes de laboratoire)
- vitesse de sédimentation globulaire
- numération globulaire ainsi que formule leucocytaire avec détermination du taux de l'hématocrite et dosage de l'hémoglobine
- dosage de la glycémie, du cholestérol, des triglycérides, de la créatinine, des transaminases SGP et SGO et de l'acide urique
- test sanguin anti VIH (Eliza)

CONTRAT EXCELL:

- pour toute personne âgée de 56 ans et plus
- pour toute rente d'invalidité d'un montant supérieur à 1 850 €/mois

CONTRAT TÉNOR* : selon le nombre d'unités choisies

- capital décès : supérieur ou égal à 8 et inférieur ou égal à 11
- rente de conjoint/concubin : supérieur à 2 et inférieur à 4
- rente éducation : supérieur à 4 et inférieur à 7
- garantie maintien de ressources : supérieur ou égal à 5 et inférieur à 8

B FORMALITÉS A

+ EXAMEN CARDIOLOGIQUE

- ECG (12 dérivations) au repos et à l'effort avec compte rendu
- radiographie du thorax avec compte rendu
- rapport détaillé du cardiologue
 - + ANALYSE DES URINES par un laboratoire avec examen cytobactériologique et numération des germes

CONTRAT TÉNOR* : selon le nombre d'unités choisies

- capital décès : supérieur à 11
- rente de conjoint/concubin : supérieur à ou égal à 4
- rente éducation : supérieur à 7
- garantie maintien de ressources : supérieur ou égal à 8
- * TÉNOR : si plusieurs garanties décès sont choisies
- une unité de rente de conjoint = 3 unités de capital décès
- une unité de rente éducation = 1,5 unités de capital décès

Note de couverture provisoire : pour le contrat ténor

La présente note de couverture ne s'applique qu'aux demandes de souscription des contrats "TÉNOR"

Garantie immédiate.

Dès la réception de la présente proposition et de l'encaissement du règlement de la première fraction de cotisation au siège de la compagnie, nous garantissons le proposant contre le risque de décès consécutif à un accident, selon les conditions décrites aux paragraphes qui suivent.

La présente garantie est limitée à une durée maximum de deux mois. Elle cessera dès la réception du contrat définitif par le contractant.

En cas de refus de l'assurance, après examen par les services techniques et médicaux de la compagnie, la présente garantie cessera dès la notification du refus au proposant.

La somme versée sera alors intégralement remboursée.

Quelle est notre garantie?

Si le proposant décède pendant la durée de cette garantie provisoire des suites d'un accident, nous versons la ou les garantie(s) en cas de décès, objet(s) de la présente demande de souscription, le montant total du capital décès et/ou des capitaux constitutifs de rente étant plafonné à 60 000 €.

La preuve du décès par accident incombe au bénéficiaire.

Qu'est-ce qu'un accident ?

Nous considérons comme accident :

- toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré et provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure, les lésions corporelles dues à l'inhalation involontaire de gaz ou de vapeur, à l'absorption par méprise de substances naturellement toxiques,
- les infections de plaies causées par un accident assuré,
- la noyade non intentionnelle.

Quelles sont les limites de cette garantie provisoire ?

Nous excluons de notre garantie les décès résultant :

- d'une tentative de suicide de l'assuré,
- d'un acte volontaire de l'assuré,
- d'un acte criminel de l'assuré,
- d'usage de stupéfiants non prescrits médicalement,
- de lésions corporelles dues à des actes opératoires n'étant pas la conséquence d'un accident assuré, ou pratiqués par l'assuré lui-même ou par une personne non qualifiée,
- de la participation effective de l'assuré à des courses de vitesse par véhicule à moteur et à leurs épreuves préliminaires,
- de l'usage d'un appareil de locomotion aérienne autre que les appareils des sociétés agréées pour le transport de personnes, en qualité de pilote, élève pilote, personnel de bord ou de parachutiste,
- de la désintégration du noyau atomique ou de radiations ionisantes,
- des sauts dans le vide, quel que soit le moyen utilisé pour la chute ou pour la réception,
- de la pratique de tout sport à titre professionnel,
- de la conduite en état d'ivresse, c'est-à-dire lorsque l'alcoolémie de l'assuré est supérieure ou égale au taux d'interdiction de conduire prévu par la réglementation en vigueur,
- de la conduite de tout engin par l'assuré s'il n'en a pas la qualification ou le permis requis par la réglementation en vigueur,
- d'accident survenu antérieurement à la date de la signature de la présente proposition d'assurance sur la vie,
- d'accident survenu hors Union Européenne, Suisse, Amérique du Nord, Japon et Australie.

Clause de renonciation : pour le contrat ténor

Vous avez la faculté de renoncer au contrat dans un délai de 30 jours à partir de son premier versement, et ce conformément à l'article L132-5-1 du Code des Assurances.

Pour ce faire, vous devez nous adresser votre demande par lettre recommandée avec accusé de réception selon le modèle suivant :

"Je soussigné(e)et à recevoir le remboursement		ranties prévues par le contrat n°	que j'ai signé le
Date :	Signature :		

Dans les 30 jours à compter de la réception de la lettre recommandée, nous vous rembourserons l'intégralité des fonds reçus.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Merci de nous fournir un :

- relevé d'identité bancaire (R.I.B.)
 - Si vous optez pour le prélèvement automatique de vos cotisations (obligatoire en cas de fractionnement mensuel).
 - Si vous souhaitez le versement de vos prestations directement sur votre compte.

Rappel important relatif à la souscription

- En fonction des montants de garanties choisis, vous pourrez être amené à :
 - effectuer un examen médical complet (rapport médical Mod. 5305),
 - effectuer des examens cardiologiques, biologiques, radiologiques,
 - fournir des justificatifs de revenus.

Société suisse santé

Siège social 41, rue de Châteaudun 75009 Paris Société anonyme au capital de € 150.000.000 RCS Paris B.322.215.021

Entreprise régie par le code des assurances Société suisse santé

Swiss Life



Coassureur pour le contrat Ténor :

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine Siège spécial pour la France 41, rue de Châteaudun 75304 Paris Cedex 09 Société anonyme au capital de CHF 587.350.000 RCS Paris B.775.752.959 Entreprise régie par le code des assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France Société suisse Swiss Life



Siège social à Zurich : Général Guisan, quai 40 - RC. CH.020.5.901.324.6